

Réseau *Circum* inc.
consultation en gestion et en recherche

74, rue Val Perché
Hull (Québec) J8Z 2A6
819.770.2423, ☎ 819.770.5196
service@circum.com
<http://circum.com>

Enquête auprès des propriétaires des boisés privés de la Mauricie

Rapport final

Préparé pour

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes
550, rue Hôtel de Ville, C.P. 127
Shawinigan (Québec)
G9N 6T8

Préparé par le

*Réseau **Circum*** et Del Degan, Massé et Associés

31 janvier 2000

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	iii
SOMMAIRE	v
Chapitre 1	
INTRODUCTION	1
1.1 Contexte	1
1.2 Méthodologie	2
1.3 Structure du rapport	4
Chapitre 2	
PROFIL DES PROPRIÉTAIRES	5
2.1 Caractéristiques socio-démographiques	5
2.2 Lien avec la forêt	8
2.3 Connaissance de la forêt	10
2.4 Objectifs de possession	12
Chapitre 3	
PROFIL DES PROPRIÉTÉS	17
3.1 Description physique	17
3.2 Projets d'exploitation et de développement	20
Chapitre 4	
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT	23
4.1 Travaux passés	23
4.2 Incitatifs à l'aménagement	27

Chapitre 5	
RÉCOLTES	31
5.1 Types de coupes	31
5.2 Types de récoltes de bois	35
5.3 Incitatifs à la récolte	37
5.4 Réglementation	39
 Chapitre 6	
AUTRES RESSOURCES	41
 Chapitre 7	
TPOLOGIE DES PROPRIÉTAIRES	45
 ANNEXE 1	
Questionnaire	49
 ANNEXE 2	
Explications relatives aux tableaux détaillés	65
 ANNEXE 3	
Tableaux de résultats	69

SOMMAIRE

Cette étude porte sur les propriétaires forestiers de la Mauricie possédant au moins 4 ha boisés. Elle est basée sur un sondage téléphonique effectué entre le 26 avril et le 11 mai 1999. Quelque 370 propriétaires ont participé à l'étude, pour un taux de réponse de 66 %.

Les résultats sont organisés en six sections qui sont reprises ci-après.

Profil des propriétaires

- Les MRC abritent les proportions suivantes des propriétaires forestiers : MRC Francheville, 34 %; MRC du Centre-de-la-Mauricie, 25 %; MRC Maskinongé, 21 %; MRC Méknac, 16 %; et la MRC du Haut-Saint-Maurice, 5 %.
- L'âge moyen des propriétaires est de 56 ans.
- Plus de neuf propriétaires sur dix sont des hommes.
- 88 % des propriétaires visitent leur lot plusieurs fois par année.
- 22 % des propriétaires ont déjà bénéficié de subventions pour réaliser des travaux d'aménagement.
- 13 % des propriétaires déclarent demander le remboursement des taxes municipales destiné aux producteurs forestiers.
- 13 % des propriétaires tirent généralement un revenu de l'exploitation de leurs boisés.
- 15 % des propriétaires ont déjà suivi des cours en foresterie.
- en moyenne, les propriétaires ont donné 5,5 bonnes réponses dans un test de huit questions.
- Les objectifs de possession les plus fréquemment mentionnés visent le long terme plutôt que le court terme et le loisir plutôt que l'exploitation. Cinq des six raisons de possession mentionnées par au moins 35 % des propriétaires ont trait au long terme et les quatre raisons principales (mentionnées par au moins 45 % des

propriétaires) ne sont pas associées à l'aménagement forestier ou à la récolte de matières ligneuses.

Profil des propriétés

- La propriété moyenne comporte 35 ha boisés; la moitié des propriétés ont 19 ha boisés ou moins.
- 86 % des propriétaires habitent à 50 km ou moins de leur lot le plus éloigné.
- Le projet le plus fréquent est la récolte de bois (58 % des propriétaires).
- La propension à récolter apparaît être en baisse.
- 20 % des propriétaires ont l'intention de produire du sirop d'érable.
- Les autres projets proposés ont été relevés par 12 % des propriétaires au plus : la vente de bois, l'exploitation à des fins agricoles, le développement à des fins récréatives, la chasse et la pêche commerciales, ainsi que la récolte de produits forestiers non ligneux.

Travaux d'aménagement

- Depuis qu'ils possèdent leurs propriétés, 77 % des propriétaires ont effectué l'un ou l'autre de neuf types de travaux; cette liste excluait la coupe de bois.
- L'éclaircie est le type de travail le plus fréquent (48 % des propriétaires).
- Suivent l'entretien des plantations, la plantation d'arbres, l'élagage, la confection d'un plan d'aménagement forestier et la construction de chemins forestiers.
- Le propriétaire ou sa famille sont impliqués dans les travaux neuf fois sur dix (86 %).
- Les intervenants techniques (groupement forestier, société sylvicole, syndicat de producteurs, conseiller forestier) participent aux travaux chez 35 % des propriétaires.
- Les trois quarts (72 %) des propriétaires inactifs en aménagement au cours des cinq dernières années (ou plus longtemps) ont indiqué qu'il existait au moins un facteur qui aurait pu les inciter à faire (ou à faire davantage) de travaux.
- Si l'on s'en tient uniquement aux facteurs sur lesquels l'Agence exerce un certain contrôle, 61 % des propriétaires auraient pu être influencés.
- Deux des trois facteurs mentionnés par plus de 40 % des propriétaires inactifs sont hors du contrôle de l'Agence : l'état de la forêt et la nécessité de temps. Par contre, l'Agence conserve un

certain contrôle sur la perception à l'effet que l'environnement peut être protégé dans le cadre de travaux d'aménagement.

- Les trois facteurs péculiaires viennent ensuite : 38 % des propriétaires seraient influencés par l'aide financière, 31 % par les avantages fiscaux et 29 % par une perspective de profit à long terme.

Récoltes

- 78 % des propriétaires forestiers mauriciens ont effectué des coupes sur leurs lots depuis leur acquisition.
- 91 % des propriétaires s'impliquent personnellement ou impliquent leur famille immédiate.
- Les ressources qui suivent sont les salariés et les entrepreneurs, tous deux utilisés par 10 % des propriétaires ayant fait des coupes.
- 54 % des propriétaires effectuant des coupes le font chaque année.
- 52 % des propriétaires s'en tiennent uniquement aux arbres tombés ou mourant alors que 41 % des propriétaires déclarent des coupes sélectives.
- 50 % des propriétaires coupent des arbres de tous les diamètres; un autre groupe de 44 % vise principalement les arbres de fort diamètre.
- 47 % des propriétaires sélectionnent également les arbres de bonne et de mauvaise qualité, alors que 32 % choisissent plutôt les arbres de bonne qualité et qu'un propriétaire sur cinq choisit (21 %) principalement les arbres de mauvaise qualité.
- Plus du tiers (37 %) des propriétaires a déclaré couper moins d'un arbre sur cinq; un autre quart (27 %) couperait un arbre sur quatre ou cinq.
- 81 % des propriétaires utilisent des équipements légers comme le VTT, le cheval ou la motoneige dans le cadre de leurs coupes; 22 % utilisent des équipements moyens comme les chenilles, les F4 Dion ou les débusqueuses; les équipements lourds comme les abatteuses, les ébrancheuses et les multifonctionnelles sont utilisées par 4 % des propriétaires.
- 41 % des propriétaires ayant effectué des coupes ont fourni du bois à l'industrie, soit 32 % de l'ensemble des propriétaires.
- La récolte pour les fins industrielles vise davantage le bois résineux pour la pâte et pour le sciage.
- Le temps disponible a été cité par 44 % des propriétaires comme facteur limitant les récoltes de matière ligneuse.; le prix du bois vient ensuite (19 %).
- 77 % des propriétaires sont favorables à la réglementation des coupes de bois visant la protection de l'environnement; 79 %, parmi ceux qui ont effectué des travaux d'aménagement au cours des cinq

dernières années, accepteraient la visite d'un inspecteur pour vérifier ces travaux.

Autres ressources

- 77 % des propriétaires ont réalisé l'une ou l'autre des activités associées aux ressources non ligneuses répertoriées dans cette étude.
- 45 % des propriétaires forestiers ont déclaré avoir conservé une partie des boisés pour protéger la faune ou un élément rare.
- La randonnée et l'observation, ainsi que la motoneige et le VTT, sont des activités réalisées par environ quatre propriétaires sur dix (42 % et 39 %, respectivement).
- Outre la conservation d'une partie d'un boisé, les propriétaires forestiers mauriciens démontrent un intérêt limité pour l'investissement dans les ressources non ligneuses.

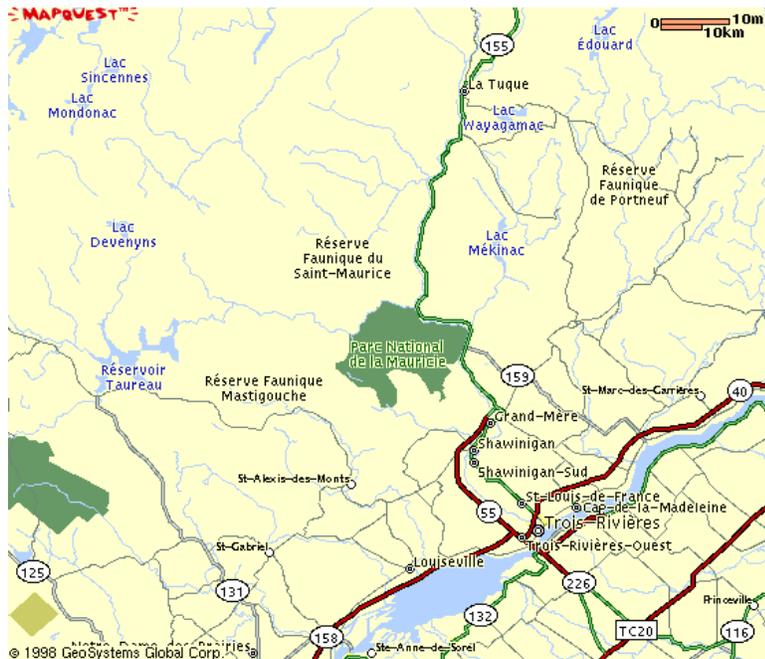
Typologie des propriétaires

- Cinq groupes de propriétaires ont été identifiés à partir de diverses caractéristiques de comportements et d'attitudes.
- Les **inactifs intéressés** (21 % des propriétaires; propriétés de 28 ha boisés). Ils ont entrepris peu de travaux dans le passé, mais ils se caractérisent par leur haut niveau d'intérêt pour la formation.
- Les **sans attaches** (21 % des propriétaires; propriétés de 26 ha boisés). Ils sont plus âgés que les autres propriétaires. Ils ont entrepris peu de travaux, ont peu de projets pour leurs propriétés, ne s'intéressent pas aux ressources non ligneuses et sont les moins bien informés de tous les groupes sur les questions forestières.
- Les **retraités** (25 % des propriétaires; propriétés de 50 ha boisés). Ils ont été les plus actifs de tous les groupes en aménagement forestier. Ils se sont maintenant assagis : ils entretiennent peu de projets pour leurs lots et s'intéressent peu aux ressources non ligneuses. Leur intérêt pour la formation forestière est très limité.
- Les **petits propriétaires en retrait** (23 % des propriétaires; propriétés de 22 ha boisés). C'est le groupe qui a été historiquement le moins actif. Il s'intéresse peu aux ressources non ligneuses et est peu attiré par la formation forestière. Les connaissances forestières de ses membres sont au-dessus de la moyenne.
- Les **propriétaires dynamiques** (10 % des propriétaires; propriétés de 59 ha boisés). On retrouve dans ce groupe les forces vives de la foresterie mauricienne : ce groupe a beaucoup de projets, s'intéresse de près aux ressources non ligneuses, démontre les meilleures connaissances en foresterie et déclare un grand intérêt pour la formation additionnelle.

Chapitre 1

INTRODUCTION

1.1 Contexte



Avec l'arrivée des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées, un nouveau mode de gestion des forêts privées voyait le jour. La prestation du Programme d'aide aux propriétaires de lots boisés devait dorénavant s'adapter aux particularités régionales. L'Agence regroupe des partenaires qui contribuent au financement du Programme. Un des mandats de l'Agence est de réaliser un Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) dont l'un des objectifs est de cerner le profil socio-économique des propriétaires de lots et de cerner leurs objectifs d'aménagement forestier.

C'est dans ce contexte que l'Agence a fait réaliser un sondage téléphonique.

Le mandat de cette étude va plus loin qu'un simple profil socio-économique. Le portrait recherché comprend les dimensions suivantes :

- le profil socio-économique des propriétaires;
- le profil du territoire possédé;
- les objectifs de possession des lots boisés;
- l'historique d'aménagement et d'exploitation;
- les incitatifs et les barrières à l'aménagement et à la récolte;
- les projets relatifs aux ressources non ligneuses;
- les connaissances relatives à la forêt.

1.2 Méthodologie

Une première version d'un questionnaire répondant à ces objectifs a été développé par l'Agence sur la base de questionnaires utilisés dans d'autres régions et des préoccupations particulières à la Mauricie. Ce questionnaire a été validé auprès des consultants et des membres du comité de travail du PPMV ainsi que dans le cadre d'un pré-test auprès de propriétaires.

L'échantillon utilisé dans cette enquête a été tiré d'une liste de propriétaires de lots boisés de quatre hectares ou plus constituée en 1996 à partir des rôles d'évaluation des cinq MRC. Seuls les propriétaires possédant au moins quatre hectares de lots boisés dans la Mauricie ont été considérés éligibles à l'enquête. Le tableau 1.1 fournit les résultats des travaux de collecte de données.

La population des propriétaires de lots boisés de quatre hectares ou plus en Mauricie est estimée à 6 600. Un total de 1 539 personnes identifiées dans la liste de propriétaires a été inséré dans l'échantillon de l'enquête. De celles-ci, 369 se sont avérées non éligibles à l'enquête pour plusieurs raisons dont la plus importante était la superficie de boisés possédée (en Mauricie). Les opérations de collecte de données se sont déroulées entre

le 26 avril et le 11 mai 1999. Des 1 170 personnes éligibles, 770 ont coopéré à l'étude, ce qui produit un taux de réponse des plus acceptables selon les normes de l'industrie de la recherche sociale. On remarquera que les taux de refus sont faibles; ils comptent en fait pour une part moindre de la non-réponse que les absences prolongées et l'impossibilité de rejoindre les personnes échantillonnées.

TABLEAU 1.1 • Résultats de la cueillette de données

Résultats de la collecte de données

États	Nombre de numéros de téléphone
Numéros utilisés (a)	1 539
Numéros inutilisables (hors service, commerciaux) (b)	141
Numéros valides (c = a - b)	1 398
Non éligible (plus propriétaires, superficie insuffisante, incapacités) (d)	228
Personnes éligibles (e = c - d)	1 170
Refus	144
Absence prolongée	124
Pas de réponse / occupés	132
Quotas atteints (f)	400
Complétés (g)	370
Contacts coopératifs (h = f + g)	770
Taux de réponse (h / e)	66 %
Taille de la population	6 600
Marge d'erreur pour une proportion de 50 %, à un seuil de confiance de 95 %.	± 4,9 points

La marge d'erreur produite par cet échantillon est au maximum de ± 11 points de pourcentage (pour une proportion de 50 %) à l'intérieur de chaque MRC et de ± 4,9 points de pourcentage pour l'ensemble du territoire de l'Agence.

Comme l'échantillon est stratifié par MRC avec des probabilités d'échantillonnage différentes pour chaque strate, des pondérations ont été

établies et appliquées de sorte que les proportions rapportées dans tous les tableaux respectent le poids relatif de chaque MRC. Les tableaux détaillés reproduisent néanmoins le nombre brut (non pondéré) de personnes participant à chaque distribution pour que le lecteur puisse s'assurer de la fiabilité des données.

1.3 Structure du rapport

Ce rapport est structuré en six chapitres, suivant cette introduction. Le chapitre 2 décrit le groupe de propriétaires de boisés privés de la Mauricie par leurs caractéristiques socio-démographiques, leur lien avec la forêt, leurs connaissances de la forêt et leurs objectifs de possession. Le chapitre 3 décrit les aspects physiques des propriétés et établit les projets à long terme des propriétaires. Le chapitre 4 fait état des travaux d'aménagement effectués au cours des cinq dernières années et des facteurs qui pourraient inciter les propriétaires à effectuer davantage de travaux. Le chapitre 5 brosse un profil des récoltes récentes et discute les facteurs incitatifs à la récolte de bois. Le chapitre 6 documente les projets des propriétaires en regard des ressources non ligneuses. Enfin, le chapitre 7 identifie un certain nombre de propriétaires types.

L'annexe 1 reproduit le questionnaire utilisé dans le cadre de cette enquête. L'annexe 2 décrit les tableaux détaillés reproduisant tous les résultats de l'étude qui sont présentés à l'annexe 3.

Chapitre 2

PROFIL DES PROPRIÉTAIRES

Ce chapitre présente les propriétaires de boisés privés mauriciens. Quel est leur profil socio-démographique? Quel lien ont-ils avec la forêt? Quel est leur niveau de connaissance de la forêt? Pourquoi possèdent-ils des terres boisées? Ces informations servent surtout de contexte pour les chapitres suivants.

2.1 **Caractéristiques socio-démographiques**

Les données de l'enquête sur les propriétaires de boisés privés de la Mauricie nous permettent de décrire cette population selon l'âge, le sexe, le lieu de résidence, la durée de possession de lots boisés, la fréquence de la visite des lots et la disponibilité d'accès Internet.

TABLEAU 2.1 • Socio-démographie

Caractéristiques	Mauricie	MRC Francheville	MRC du Centre de la Mauricie	MRC du Haut-Saint-Maurice	MRC Maskinongé	MRC Mékinac
Nombre de participants à l'enquête	370	75	74	62	82	77
Proportion de l'ensemble des propriétaires	100 %	34 %	25 %	5 %	21 %	16 %
Lieu de la résidence permanente (Q44)						
En Mauricie	93 %	92 %	95 %	94 %	93 %	95 %
Ailleurs au Québec	7 %	8 %	5 %	6 %	7 %	5 %
Hors Québec	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
NSP/NRP	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Âge moyen (AGE)	55,6	56,3	55,6	53,6	53,6	57,1
Distribution d'âge (AGE)						
40 ans et moins	9 %	9 %	4 %	15 %	16 %	8 %
41 à 60 ans	50 %	45 %	58 %	48 %	50 %	48 %
61 ans et plus	39 %	44 %	35 %	34 %	33 %	42 %
NRP	2 %	1 %	3 %	3 %	1 %	3 %
Proportion d'hommes	92 %	91 %	92 %	85 %	91 %	95 %
Année d'acquisition du premier lot boisé (Q41)						
1901-1969 (30 ans et plus)	27 %	28 %	24 %	24 %	28 %	30 %
1970-1979 (de 20 à 29 ans)	22 %	17 %	23 %	26 %	23 %	27 %
1980-1989 (de 10 à 19 ans)	31 %	33 %	27 %	29 %	37 %	23 %
1990-1999 (de 0 à 9 ans)	16 %	17 %	22 %	18 %	9 %	16 %
NSP/NRP ¹	4 %	4 %	4 %	3 %	4 %	4 %
Moyenne	1976	1978	1977	1977	1975	1975
Fréquence de la visite des lots (Q42)						
Plusieurs fois par an	88 %	85 %	92 %	95 %	85 %	91 %
Environ une fois par an	7 %	8 %	4 %	3 %	9 %	8 %
Aux deux ou trois ans	1 %	0 %	3 %	0 %	1 %	1 %
Plus rarement	2 %	4 %	0 %	2 %	5 %	0 %
NSP/NRP	1 %	3 %	1 %	0 %	0 %	0 %
Accès à Internet (Q45)	21 %	21 %	18 %	26 %	27 %	19 %

Note : Les noms entre parenthèses font référence aux noms de variables qui accompagnent les tableaux détaillés de l'annexe 3.

¹ Ne sait pas/ne répond pas

On découvre, au tableau 2.1, que neuf propriétaires sur 10 (93 %) habitent sur le territoire de l'Agence, soit une proportion très élevée. Le territoire de l'Agence compte cinq municipalités régionales de comté (MRC), comme décrit sur la carte jointe. La MRC Francheville abrite le tiers (34 %) des propriétaires forestiers de la Mauricie, suivi de la MRC du Centre de la Mauricie avec le quart (25 %). En comparaison, la MRC du Haut-Saint-Maurice regroupe 5 % des propriétaires de boisés mauriciens.



Les propriétaires des boisés privés de la Mauricie sont plutôt âgés : seulement 9 % ont 40 ans ou moins alors que 39 % ont 61 ans et plus. L'âge moyen (56 ans) est sensiblement le même de MRC en MRC; l'âge moyen au Québec était de 36 ans au recensement de 1996.

Plus de neuf propriétaires sur dix sont des hommes.

Comme les propriétaires sont relativement âgés, il n'est pas surprenant que leur première acquisition de lot boisé remonte à plus de 20 ans en moyenne. Plus du quart des propriétaires a acquis son premier lot il y a plus de 30 ans, alors que 16 % l'ont fait au cours des dix dernières années.

Le lien des propriétaires avec la forêt sera analysé plus étroitement dans la section suivante. On peut déjà dire que la grande majorité (88 %) visite ses lots plusieurs fois par année. Ce taux de fréquentation varie peu d'une MRC à l'autre; il est un peu plus élevé loin du fleuve Saint-Laurent, dans la MRC du Haut-Saint-Maurice (95 %), que près du fleuve, dans les MRC Francheville (85 %) et Maskinongé (85 %).

Finalement, le taux de connexion à Internet est légèrement inférieur à ce que l'on rencontre dans la population en général, avec 21 % des propriétaires déclarant y avoir accès; la proportion est de 24 % pour

l'ensemble du Québec.¹ Cette proportion serait plus élevée dans la MRC du Haut-Saint-Maurice (26 %) et dans la MRC Maskinongé (27 %).

De ce profil, on retiendra que les propriétaires de boisés privés mauriciens sont typiquement d'un âge plus avancé que la moyenne de la population, qu'ils résident relativement près de leurs lots et qu'ils les visitent fréquemment.

2.2 Lien avec la forêt

Cette section identifie le type de lien que les propriétaires de boisés privés entretiennent avec la forêt. Le tableau 2.2 synthétise les données pertinentes de l'enquête; les données détaillées se trouvent à l'annexe 3. L'observation globale que nous retirons de ces résultats est que le lien entre les propriétaires de boisés privés de la Mauricie et la forêt est, au mieux, faible.

Nous avons retenu quatre indicateurs du lien que les propriétaires forestiers mauriciens entretiennent avec la forêt.

- 22 % des propriétaires de boisés ont déjà bénéficié de subventions pour réaliser des travaux d'aménagement forestier depuis qu'ils possèdent des lots en Mauricie. Cette proportion passe de 11 % pour les propriétaires de moins de 10 ha à 53 % pour les propriétaires de plus de 100 ha. Il n'y a pas de différence statistiquement significative d'une MRC à l'autre.

¹ La donnée comparable la plus proche et la plus récente est le pourcentage de 24 % des Québécois âgés de 12 ans et plus qui ont accès à Internet à domicile. Source : Réseau Circum inc., *Étude de marché sur la copie privée d'enregistrements musicaux au Canada, rapport final*, préparé pour la Société canadienne de perception de la copie privée, rapport daté du 12 mai 1999 disponible à l'URL http://circum.com/consult_f.htm#copie.

TABLEAU 2.2 • Lien avec la forêt

Caractéristiques	Proportion de propriétaires
Ont déjà bénéficié de subventions pour des aménagements (Q13) ¹	22 %
Demandent le remboursement de 85 % des taxes municipales (Q14) ²	13 %
Tirent un profit de l'exploitation des propriétés forestières (Q39)	13 %
Tirent un revenu principal de l'exploitation des propriétés forestières (Q40)	9 % ou 1 % de tous
Ont suivi des cours en lien avec la foresterie (Q46)	15 %

Note : Les noms entre parenthèses font référence aux noms de variables qui accompagnent les tableaux détaillés de l'annexe 3.

¹ Le tableau Q13 de l'annexe 3 contient une estimation de 29 %. Ce dernier chiffre ne tient compte que des propriétaires ayant déclaré, à la question 8, avoir effectué des travaux d'aménagement. Le chiffre de 22 % tient compte de l'ensemble des propriétaires.

² De la même façon, le tableau Q14 de l'annexe 3 contient une estimation de 17 %. Le chiffre de 13 % tient compte de l'ensemble des propriétaires.

- 13 % des propriétaires demandent le remboursement de 85 % des taxes municipales destiné aux producteurs forestiers. On notera que 28 % des propriétaires ayant indiqué que la principale raison de possession est la récolte de bois demandent ce remboursement, de même que 21 % des propriétaires possédant plus de 40 ha.
- 13 % des propriétaires tirent généralement un revenu de l'exploitation de leurs propriétés forestières; de ceux-ci, 9 % en tirent un revenu principal, ce qui représente environ 1 % de l'ensemble des propriétaires. La proportion des propriétaires qui tirent un revenu de leurs forêts est plus élevée chez ceux qui possèdent des boisés pour la récolte de bois (43 %) et chez les propriétaires de plus de 100 ha (43 %).
- 15 % des propriétaires ont déjà suivi des cours en lien avec la foresterie. C'est le cas de 50 % des propriétaires qui possèdent des boisés pour faire la récolte de bois et de 38 % des propriétaires de plus de 100 ha.

Globalement, donc, le lien entre les propriétaires de boisés privés mauriciennes et la forêt est limité.

2.3 **Connaissance de la forêt**

Un autre élément important du profil des propriétaires de boisés mauriciens est leur niveau de connaissances par rapport à la forêt et leur intérêt à accroître leurs connaissances. Le tableau 2.3 présente les faits saillants de nos données à cet égard.

Le niveau de connaissance forestière a été mesuré à partir de deux indicateurs.

- Seuls 27 % des propriétaires forestiers sont conscients qu'il existe une réglementation sur la coupe de bois. Cette proportion est plus élevée chez les propriétaires qui reçoivent des conseils forestiers (40 %) et des subventions (41 %), ainsi que chez les propriétaires de 100 ha et plus (52 %) et dans la MRC du Centre-de-la-Mauricie (38 %).
- En réponse à la question de l'efficacité de différentes méthodes de protection de l'environnement lors de la coupe de bois, les propriétaires ont montré un niveau très variable de connaissances : à titre d'exemple, 92 % croient, à bon droit, que la limitation de la circulation de la grosse machinerie est un facteur positif pour l'environnement; par contre, seulement 19 % indiquent que de garder des arbres morts debout est aussi une stratégie positive. Au total, sur huit questions tests, les propriétaires ont donné 5,5 bonnes réponses; le score est plus élevé chez les propriétaires possédant des boisés pour la coupe de bois (5,9 sur 8), chez ceux qui reçoivent des conseils forestiers (5,9) ou des subventions (5,9), chez les propriétaires ayant fait des travaux au cours des cinq dernières années (5,7), chez les propriétaires intéressés à des cours de formation (5,9) et chez les propriétaires qui ont acquis leur premier lot au cours des années quatre-vingts (5,8). Un peu plus d'un cinquième (22 %) des propriétaires ont donné sept ou huit bonnes réponses sur huit questions.

TABLEAU 2.3 • Connaissance avec la forêt

Caractéristiques	Proportion de propriétaires
Existe-t-il une réglementation municipale ou régionale sur la coupe de bois? (Q31)	
Oui	27 %
Non	55 %
NSP/NRP	17 %
Est-ce que chacune des activités suivantes est efficace pour protéger l'environnement lors de la coupe de bois? (Q34)	
Limiter la circulation de la grosse machinerie (+)	92 %
Laisser une bande de bois le long des cours d'eau (+)	89 %
Reboiser après une coupe (+)	89 %
Limiter la superficie des coupes (+)	84 %
Laisser une lisière de bois le long des chemins (+)	81 %
Ramasser les branches après la coupe (?)	51 %
Garder les arbres de même grosseur (-)	50 %
Garder le moins d'essences différentes possible (-)	28 %
Garder des arbres morts debout (+)	19 %
Aucune de ces activités (-)	3 %
Nombre moyen de bonnes réponses à 8 questions tests (Q34EC)	5,5
Seriez-vous intéressé à améliorer vos connaissances dans les domaines suivants? (Q35)	
Aucun de ces sujets	50 %
Les aménagements pour favoriser la faune	35 %
Les travaux d'aménagement forestiers	34 %
Les insectes et les maladies des arbres	34 %
Le travail sécuritaire	33 %
L'aménagement multiressource	29 %
La fiscalité pour les propriétaires forestiers	29 %
Le mesurage, le classement et le façonnage des bois	29 %
L'utilisation de la scie à chaîne et de la débroussailleuse	28 %
Autres sujets	4 %
Source principale d'information sur l'aménagement forestier et la gestion de la forêt (Q36)	
Conseiller ou groupement forestier	31 %
Syndicat des producteurs de bois	26 %
Journal, revue, brochure	16 %
Connaissances	7 %
Autres	5 %
Ministère des Ressources naturelles	4 %
Agence de mise en valeur	1 %
Internet	0 %
NSP/NRP	12 %
Avaient entendu parler de l'Agence avant l'entrevue (Q37)	
36 %	
Note : Les noms entre parenthèses font référence aux noms de variables qui accompagnent les tableaux détaillés de l'annexe 3.	
(+)	Impact positif sur la protection de l'environnement
(-)	Impact négatif sur la protection de l'environnement
(?)	Impact incertain sur la protection de l'environnement

Les données indiquent que les personnes intéressées à améliorer leur formation sont celles qui sont déjà les mieux informées. En fait, la moitié (50 %) des propriétaires forestiers mauriciens n'est pas intéressée à l'un ou l'autre des neuf sujets proposés. Cette proportion s'élève à près de 60 % chez les propriétaires qui n'ont pas fait de travaux au cours des cinq dernières années et à 66 % chez ceux qui ont fait l'acquisition de leur premier lot il y a plus de 30 ans. Les intérêts de formation ne sont pas très discriminants : tous reçoivent entre 28 % et 35 % d'appuis.

Actuellement, la source principale d'information forestière est le conseiller ou le groupement forestier : 31 % signalent ces sources. Le syndicat vient en second avec 26 % des mentions. L'Agence arrive loin derrière avec 1 % des mentions. Par contre, plus du tiers des propriétaires (36 %) ont indiqué connaître l'Agence, une proportion qui s'élève à 60 % chez les propriétaires de 100 ha et plus.

2.4 Objectifs de possession

Un dernier axe permet de caractériser les propriétaires de boisés privés de la Mauricie : les objectifs de possession de terres. Le tableau 2.4 présente une synthèse des résultats à cet égard.

En organisant les raisons de possession selon la fréquence des mentions, on peut constituer quatre groupes. Un premier groupe de raisons est mentionné par les deux tiers des propriétaires : le simple plaisir de la possession de terres (71 %), la possession d'un lieu de détente et de loisir (66 %) et la protection des boisés (65 %). Ces objectifs de possession transcendent les différentes catégories de propriétaires.

Le second ensemble de raisons regroupe des objectifs mentionnés par entre le tiers et la moitié des propriétaires. On y retrouve la constitution d'un héritage pour les enfants (45 %), la production de bois pour les besoins personnels (42 %) et l'aménagement à long terme (35 %). La constitution d'un héritage est une préoccupation plus fréquente (57 %) chez les propriétaires ayant acquis leur premier lot il y a plus de 30 ans. La

disponibilité de bois pour des fins personnelles est mentionnée davantage dans la MRC Mékinac (55 %). L'aménagement à long terme est caractéristique des propriétaires visant la récolte de bois (62 %), des propriétaires ayant reçu des subventions (56 %) et de ceux ayant fait des travaux au cours des cinq dernières années (46 %).

TABLEAU 2.4 • Objectifs de possession

Caractéristiques	Proportion des propriétaires indiquant que la raison s'applique beaucoup
Raisons de posséder des lots (Q5)	
pour le plaisir de posséder une terre	71 %
pour avoir un endroit de détente ou de loisir	66 %
pour protéger le boisé	65 %
pour constituer un héritage pour les enfants	45 %
pour avoir du bois pour les besoins personnels ou ceux de la famille proche	42 %
pour faire l'aménagement d'une forêt à long terme	35 %
pour fournir du travail à vous-même ou aux membres de votre famille	23 %
pour y placer une résidence permanente ou secondaire	15 %
pour vous constituer un fonds de pension	12 %
pour les produits de l'érable	12 %
pour des fins agricoles	11 %
pour y faire la chasse ou la pêche, comme divertissement	10 %
pour faire un investissement spéculatif	10 %
pour les revenus tirés de la récolte de bois	9 %
aucune mention « beaucoup »	5 %
pour d'autres fins commerciales de type récréatif, touristique ou de villégiature	3 %
pour la culture des arbres de Noël	1 %
pour y faire la chasse ou la pêche, commercialement	0 %
Raison principale de possession des lots boisés (Q6)	
pour le plaisir, le loisir et la détente	65 %
pour autre chose	18 %
pour les revenus de la récolte de bois	9 %
pour les revenus qui ne sont pas associés à la récolte de bois	5 %
NSP/NRP	2 %
Tirent un profit de l'exploitation des propriétés forestières (Q39)	13 %
Tirent un revenu principal de l'exploitation des propriétés forestières (Q40)	9 % ou 1 % de tous

Note : Les noms entre parenthèses font référence aux noms de variables qui accompagnent les tableaux détaillés de l'annexe 3.

Le troisième groupe de raisons de possession emporte l'adhésion de un dixième à un quart des propriétaires. On y retrouve huit raisons : le travail pour soi-même (23 %), la localisation d'une résidence (15 %), la constitution d'un fonds de pension (12 %), les produits de l'érable (12 %), l'agriculture (11 %), la chasse et la pêche comme loisirs (10 %), la spéculation (10 %) et les revenus de récolte (9 %). On remarquera que les propriétaires de la MRC du Haut-Saint-Maurice mentionnent plus souvent des objectifs de résidence (42 %), de chasse et de pêche (26 %) et de revenus de récolte de bois (19 %). Les propriétaires de la MRC Mékinac partagent cette dernière caractéristique (19 %).

Le quatrième groupe rassemble des raisons mentionnées par moins d'un propriétaire sur 10. On y retrouve les finalités récréatives commerciales (3 %), la culture d'arbres de Noël (1 %) ainsi que la chasse et la pêche commerciales (0 %).

Globalement, les objectifs de possession les plus fréquemment mentionnés visent le long terme plutôt que le court terme et la contemplation plutôt que l'exploitation. Cinq des six raisons de possession mentionnées par au moins 35 % des propriétaires ont trait au long terme et les quatre raisons principales (mentionnées par au moins 45 % des propriétaires) ne sont pas associées à l'aménagement forestier ou à la récolte de matières ligneuses.

Le tableau 2.4 signale aussi les réponses des propriétaires à une question-synthèse leur demandant d'identifier leur objectif de possession premier. Quelque 9 % des propriétaires ont identifié les revenus provenant de la récolte de bois comme premier objectif de possession; un autre groupe de 5 % ont identifié les revenus qui ne sont pas associés à la ressource ligneuse. En contrepartie, les deux tiers des propriétaires forestiers mauriciens (65 %) ont dit que la possession de boisés vise d'abord et avant tout le plaisir, le loisir et la détente. Ceux-ci sont plus nombreux chez les propriétaires dont les travaux d'aménagement remontent à plus de cinq ans (76 %), chez ceux qui n'ont jamais fait de coupe depuis l'acquisition des lots (77 %), chez les propriétaires de 11 à 20 ha (79 %) et dans la MRC du Centre-de-la-Mauricie (78 %). Le groupe des propriétaires visant les revenus forestiers est plus important chez les propriétaires de 41 à

100 ha (16 %) ou de plus de 100 ha (21 %), mais il y est toujours très minoritaire.

Chapitre 3

PROFIL DES PROPRIÉTÉS

Le chapitre précédent décrit les propriétaires des lots boisés. Le présent chapitre s'intéresse à leurs propriétés. Il décrit l'aspect physique des propriétés et les projets d'exploitation et de développement des propriétaires pour les cinq prochaines années.

3.1 Description physique

Les propriétés forestières privées de la Mauricie sont de toutes natures. Cette section les décrit selon leur superficie totale, leur superficie boisée, la MRC qui les abrite et la distance qui les sépare de la résidence du propriétaire. Le tableau 3.1 résume les données importantes.

Superficie totale possédée en Mauricie. Selon cette enquête et reconnaissant qu'un échantillon de 370 propriétaires répondant à une entrevue téléphonique produit des données moins fiables que d'autres méthodes de recensement, les propriétaires de boisés privés mauriciens

posséderaient collectivement 285 500 ha, boisés ou non. La propriété moyenne comporte 47 ha, mais la moitié des propriétés ont 23 ha ou moins.

Superficie boisée possédée en Mauricie. De la superficie totale possédée en Mauricie, 215 400 ha sont boisés, soit 75 % de la superficie totale possédée par le privé. La propriété moyenne comporte 35 ha boisés; la moitié des propriétés compte 19 ha boisés ou moins. Un quart des propriétés (26 %) comportent de 4 à 10 ha boisés; elles totalisent 5 % de l'ensemble du territoire boisé. À l'autre extrémité de la distribution, 5 % des propriétés comptent plus de 100 ha; elles regroupent 37 % de la superficie boisée.

Localisation selon les MRC. Les participants à l'enquête ont identifié dans quelle MRC la majorité de leurs propriétés sont situées. En attribuant toutes les superficies possédées par chacun à la MRC contenant la majorité des propriétés, on obtient une distribution approximative des superficies boisées par MRC. Les propriétés de la MRC Francheville représenteraient 34 % de toutes propriétés boisées, mais 25 % de la superficie boisée possédée par le privé, puisque la superficie moyenne d'une propriété y est de 26 ha. À l'autre bout de la distribution, la MRC Mékinac compte 16 % des propriétés et 25 % de la superficie boisée grâce à des propriétés moyennes de 53 ha.

Distance entre la résidence et le lot le plus lointain. Le quart (25 %) des propriétaires habitent sur leurs lots boisés; près des deux tiers (61 %) habitent à entre 1 et 50 km de leur lot le plus éloigné. Donc, pour 86 % des propriétaires, la distance des boisés ne constitue pas une difficulté. La distance moyenne du lot le plus éloigné est de 20 km; la moitié des propriétaires habite à moins de 5 km de leur lot le plus éloigné. Les distances sont un peu plus grandes pour les propriétés de plus grande surface : la distance moyenne est d'un peu plus de 30 km pour les propriétés de plus de 40 ha, alors qu'elle est de moins de 20 km pour les plus petites.

TABLEAU 3.1 • Description physique des propriétés

Caractéristiques	Proportion des propriétaires ou moyenne	
Nombre d'hectares possédés en Mauricie (Q1A)		
4 à 10 ha		16 %
11 à 20 ha		21 %
21 à 40 ha		26 %
41 à 100 ha		19 %
plus de 100 ha		9 %
NSP/NRP		10 %
moyenne		47 ha
médiane		23 ha
somme		285 500 ha
Nombre d'hectares boisés possédés en Mauricie (Q2A)		
	% des propriétaires	% de la superficie
4 à 10 ha	26 %	5 %
11 à 20 ha	24 %	12 %
21 à 40 ha	24 %	21 %
41 à 100 ha	13 %	25 %
plus de 100 ha	5 %	37 %
NSP/NRP	7 %	
moyenne		35 ha
médiane		19 ha
somme		215 400 ha
Territoire de MRC où est située la majeure partie des propriétés boisées (Q3)		
	% des propriétaires	% de la superficie (superficie moyenne)
MRC Francheville	34 %	25 % (26 ha)
MRC du Centre-de-la-Mauricie	25 %	17 % (26 ha)
MRC Maskinongé	21 %	27 % (44 ha)
MRC Mékinac	16 %	25 % (53 ha)
MRC du Haut-Saint-Maurice	5 %	6 % (49 ha)
Distance entre la résidence et le lot le plus éloigné situé en Mauricie (Q4A)		
sur les terres		25 %
1 à 50 km		61 %
51 à 150 km		6 %
151 km et plus		3 %
NSP/NRP		5 %
moyenne		20 km
médiane		5 km

Note : Les noms entre parenthèses font référence aux noms de variables qui accompagnent les tableaux détaillés de l'annexe 3; les sommes indiquées sont projetées sur l'ensemble de la population des propriétaires de boisés privés.

3.2 Projets d'exploitation et de développement

Le second aspect décrivant les propriétés boisées privées de la Mauricie traite des projets d'exploitation et de développement pour les cinq années à venir. Le tableau 3.2 synthétise les données principales.

Les intentions des propriétaires ont été sondées en regard de sept projets.

- La récolte de bois est le projet le plus fréquemment identifié par les propriétaires : 58 % des propriétaires ont signalé avoir l'intention de récolter du bois au cours des cinq prochaines années. Ce projet est davantage chéri par les propriétaires ayant fait des travaux d'aménagement au cours des cinq dernières années (68 %), par les propriétaires ayant fait des coupes depuis l'acquisition de leurs lots (64 %) et par les propriétaires de plus de 100 ha (79 %).

Deux indications suggèrent que la propension à récolter du bois est en baisse. D'une part, le tiers (36 %) des propriétaires ayant déjà coupé du bois sur leur propriété n'ont pas l'intention d'en récolter au cours des cinq prochaines années. Par ailleurs, les propriétaires ayant fait l'acquisition de leur premier lot depuis moins de 10 ans indiquent à 63 % qu'ils ont l'intention de récolter du bois dans les cinq prochaines années alors qu'ils ont été 74 % à le faire depuis leur acquisition.

TABLEAU 3.4 • Projets d'exploitation et de développement

Caractéristiques	Proportion des propriétaires
Projets pour les cinq années à venir (Q16)	
Récolter du bois	58 %
Aucun de ces projets	26 %
Produire du sirop d'érable	20 %
Vendre un ou plusieurs lots	12 %
Exploiter à des fins agricoles	12 %
Développer à des fins récréatives (comme randonnée, motoneige, VTT)	11 %
Développer la chasse et la pêche pour en tirer un revenu	3 %
Produire d'autres produits forestiers (comme ginseng, champignons, fruits)	2 %

- Le second projet le plus fréquent est... l'absence de projet d'exploitation et de développement des boisés. C'est le cas de 26 % des propriétaires et de 47 % des propriétaires n'ayant fait aucun aménagement depuis la prise de possession.
- La production de sirop d'érable intéresse 20 % des propriétaires, surtout ceux ayant déjà fait des aménagements. Ce projet est absent de la liste des propriétaires de la MRC du Haut-Saint-Maurice.
- La vente de lots est projetée par 12 % des propriétaires, un peu plus (25 %) chez les propriétaires possédant plus de 100 ha.
- Quelque 12 % projettent d'exploiter leurs boisés à des fins agricoles. Ils sont un peu plus nombreux chez les propriétaires de 21 à 40 ha (20 %) et chez les propriétaires ayant fait leur première acquisition il y a plus de 30 ans (20 %).
- Le développement à des fins récréatives intéresse 11 % des propriétaires. Si ce projet intéresse peu les propriétaires de plus de 100 ha (2 %), il est plus populaire dans la MRC du Haut-Saint-Maurice (24 %).
- La chasse et la pêche commerciales soulèvent l'intérêt de 3 % des propriétaires.

- La récolte de produits forestiers non ligneux a été sélectionnée par 2 % des propriétaires. Les propriétaires axés sur la récolte de bois sont plus attirés par les produits non ligneux : 12 % ont signalé ce projet. Il est aussi plus populaire dans la MRC du Haut-Saint-Maurice (6 %).

Chapitre 4

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

L'enquête auprès des propriétaires de boisés privés de la Mauricie contient quantité d'informations sur les travaux d'aménagement effectués au cours des cinq dernières années et sur les incitatifs à accroître la quantité de travaux effectués. Ce chapitre en dresse un portrait.

4.1 *Travaux passés*

Cette section décrit les travaux d'aménagement effectués, les personnes impliquées dans ces travaux, le temps écoulé depuis les derniers travaux et l'utilisation des programmes d'appui financier. Le tableau 4.1 résume les résultats importants.

TABLEAU 4.1 • Travaux passés

Caractéristiques	Proportion des propriétaires
Travaux effectués depuis l'acquisition des lots (Q8)	
Éclaircie ou espacement de jeunes arbres	48 %
Entretien de la plantation	39 %
Plantation d'arbres	31 %
Élagage	30 %
Confection d'un plan de gestion ou d'un plan d'aménagement forestier	27 %
Construction de chemins forestiers	24 %
Aucun de ces travaux	23 %
Aménagement d'une érablière	18 %
Drainage	13 %
Lutte contre les insectes et les maladies	6 %
Nombre de travaux différents effectués depuis l'acquisition des lots (Q8EC)	
Aucun	23 %
1 à 3	49 %
4 à 6	24 %
7 à 9	3 %
moyenne	2,4
Conseil par un technicien ou un ingénieur forestier? (Q9) 46 % (s'adresse aux propriétaires ayant effectué l'un ou l'autre des travaux)	
Personnes ou organismes impliqués dans la réalisation des travaux forestiers (Q10) (s'adresse aux propriétaires ayant effectué l'un ou l'autre des travaux)	
Le propriétaire ou sa famille	86 %
Un groupement, une société sylvicole, un syndicat ou un conseiller	35 %
Un contracteur	14 %
Des salariés	13 %
Aucun de ces groupes ou personnes	7 %
Autres personnes ou groupes	2 %
Proportion des propriétaires ayant fait des travaux dont les derniers remontent à 5 ans ou moins (Q11) 67 %	
Ont déjà bénéficié de subventions pour des aménagements (Q13) 29 % (s'adresse aux propriétaires ayant effectué l'un ou l'autre des travaux)	
Demandent le remboursement de 85 % des taxes municipales (Q14) 17 % (s'adresse aux propriétaires ayant effectué l'un ou l'autre des travaux)	

Note : Les noms entre parenthèses font référence aux noms de variables qui accompagnent les tableaux détaillés de l'annexe 3.

Depuis qu'ils possèdent leurs propriétés, 77 % des propriétaires ont effectué l'un ou l'autre des neuf types de travaux mentionnés lors de l'entretien téléphonique — excluant la coupe de bois. À l'opposé, 23 % des propriétaires n'ont effectué aucun de ces travaux; ils sont plus nombreux chez les propriétaires qui n'ont pas effectué de coupe depuis la prise de

possession de leurs lots (42 %). Néanmoins 18 % des propriétaires ayant effectué des coupes n'ont fait aucun travail d'aménagement.

L'éclaircie est le type de travail le plus fréquent : la moitié (48 %) des propriétaires a signalé en avoir fait. Suivent l'entretien des plantations, la plantation d'arbres, l'élagage, la confection d'un plan d'aménagement forestier et la construction de chemins forestiers qui regroupent au moins le quart des propriétaires. Parmi les différences significatives, on notera que 68 % des propriétaires recevant des conseils professionnels ont déclaré avoir fait faire un plan d'aménagement forestier, de même que 78 % des propriétaires ayant reçu des subventions. Dans ce dernier groupe, la plantation d'arbres est fréquente (83 %), ainsi que l'entretien de la plantation (75 %).

Selon le nombre de travaux différents effectués depuis la prise de possession des lots, la moitié (49 %) des propriétaires a effectué entre un et trois types de travaux et le quart (24 %) en a effectué entre quatre et six; 3 % des propriétaires ont déclaré avoir effectué entre sept et neuf types de travaux. Si l'on utilise cette donnée pour qualifier l'intensité de l'effort d'aménagement des propriétaires mauriciens, on découvre que les propriétaires ont fait en moyenne 2,4 types de travaux sur 9 suggérés; cette moyenne grimpe à 4,0 pour les propriétaires qui visent la récolte de bois, à 3,8 pour les propriétaires qui reçoivent des conseils professionnels, à 4,6 pour les propriétaires qui ont reçu des subventions et à 4,2 pour les propriétaires de plus de 100 ha. Les propriétaires ayant effectué des travaux au cours des cinq dernières années ont déclaré 3,3 types de travaux en moyenne, alors que les propriétaires dont les travaux remontent à plus de cinq ans ont signalé une moyenne de 2,5 types de travaux.

La moitié des propriétaires (46 %) a déclaré avoir reçu les conseils d'un technicien ou d'un ingénieur forestier. C'est le cas de 87 % des propriétaires ayant reçu des subventions et de 87 % des propriétaires de plus de 100 ha. Par contre, les propriétaires de 10 ha et moins qui ont effectué des travaux sont moins nombreux (27 %) à avoir utilisé des services conseils professionnels.

Presque neuf fois sur dix (86 %), le propriétaire ou sa famille proche sont impliqués dans la réalisation des travaux. Cette proportion est un peu moindre pour les propriétaires de plus de 100 ha (72 %) et pour les propriétaires de la MRC du Haut-Saint-Maurice (74 %). Le regroupement des intervenants techniques (groupement forestier, société sylvicole, syndicat de producteurs, conseiller forestier) participe aux travaux chez 35 % des propriétaires, mais davantage chez les propriétaires visant la récolte de bois (64 %), chez les propriétaires ayant reçu des subventions (80 %), ainsi que chez les propriétaires de 41 à 100 ha (58 %) ou de plus de 100 ha (65 %). Les contracteurs et les salariés sont utilisés par moins de 15 % des propriétaires; le taux d'utilisation se rapproche du quart chez les propriétaires visant la récolte de bois, chez les propriétaires recevant des conseils forestiers et chez les propriétaires recevant des subventions.

Les deux tiers (67 %) des propriétaires ayant déjà effectué des travaux forestiers autres que la coupe de bois ont été actifs au cours des cinq dernières années; par contre, les travaux remontent à plus de cinq ans chez l'autre tiers (31 %) des propriétaires. Les travaux sont proportionnellement plus récents chez les propriétaires visant la récolte de bois (85 % en deçà de cinq ans), chez les propriétaires ayant reçu des subventions (76 %), chez ceux qui ont démontré de l'intérêt pour la formation en foresterie (75 %) et chez ceux qui ont fait l'acquisition de leur premier lot au cours des dix dernières années (90 %).

Plus du quart (29 %) des propriétaires mauriciens ayant effectué des travaux d'aménagement ont bénéficié de subventions. C'est le cas du tiers (33 %) des propriétaires ayant effectué des travaux au cours des cinq dernières années et de la moitié (50 %) des propriétaires de 41 ha et plus.

Quelque 17 % des propriétaires ayant effectué des travaux demandent le remboursement de 85 % des taxes municipales. Notons que des propriétaires ont pu répondre à cette question sans être présentement actifs en aménagement ou en récolte de matière ligneuse. La proportion des propriétaires demandant le remboursement des taxes municipales est plus élevée chez les propriétaires visant la récolte de bois (32 %), chez les propriétaires ayant reçu des subventions (36 %) et chez les propriétaires de 41 ha et plus (28 %).

4.2 Incitatifs à l'aménagement

La présente section analyse les facteurs qui pourraient inciter les propriétaires n'ayant pas été actifs en aménagement au cours des cinq dernières années à accroître leur implication dans leur forêt. Le tableau 4.2 contient les grandes lignes des constatations.

TABLEAU 4.2 • Incitatifs à l'aménagement

Caractéristiques	Proportion des propriétaires
Est-ce que les facteurs suivants auraient pu vous inciter à faire (ou à faire davantage) de travaux au cours des cinq dernières années? (Q12)	
(s'adresse aux propriétaires n'ayant pas fait de travaux au cours des cinq dernières années)	
Proportion qui a mentionné l'un ou l'autre des facteurs proposés	72 %
Proportion qui a mentionné un des facteurs sur lesquels l'Agence a un certain contrôle ¹	61 %
S'il y avait des travaux à faire dans la forêt	44 %
Si vous aviez l'assurance que l'environnement était protégé	44 %
Si vous aviez plus de temps	43 %
Si vous aviez une aide financière	38 %
Si vous aviez bénéficié d'avantages au niveau des taxes	31 %
Si vous aviez pensé pouvoir en tirer des profits à long terme	29 %
Si vous aviez reçu plus de conseils professionnels	29 %
Aucun des facteurs mentionnés	28 %
Si vous aviez pu confier les travaux à une entreprise de confiance	26 %
Si vous aviez plus d'argent	26 %
Si vous aviez un bon chemin sur votre lot	23 %
Si vous aviez plus de connaissances forestières	21 %
Raisons expliquant l'absence de recours aux programmes d'aide financière (Q15)	
(s'adresse aux propriétaires n'ayant pas fait de travaux subventionnés et ne demandant pas de remboursement de taxes municipales)	
Veulent être seuls à décider	52 %
Ne sont pas au courant que ces programmes existent	36 %
Les conditions d'éligibilité aux programmes sont trop limitées	19 %
Aucune de ces raisons	19 %
Les programmes sont trop compliqués	15 %
Autres facteurs	12 %
N'ont pas les moyens financiers de participer aux programmes présentement	8 %

Note : Les noms entre parenthèses font référence aux noms de variables qui accompagnent les tableaux détaillés de l'annexe 3.

- Inclut penser pouvoir tirer des profits à long terme (rôle d'éducation pour l'Agence), recevoir plus de conseils professionnels, recevoir une aide financière, pouvoir confier les travaux à une entreprise de confiance (rôle d'éducation ou de contrôle pour l'Agence), être assuré que l'environnement serait protégé (rôle d'éducation ou de contrôle pour l'Agence), avoir un bon chemin sur le lot et avoir plus de connaissances forestières.

Les trois quarts (72 %) des propriétaires inactifs en aménagement au cours des cinq dernières années (ou plus longtemps) ont indiqué qu'il existait au moins un facteur qui aurait pu les inciter à faire (ou à faire davantage) de travaux. Cette proportion est encore plus élevée chez les propriétaires visant la récolte de bois (90 %), chez les propriétaires ayant déjà reçu des subventions (89 %) ainsi que chez les propriétaires ayant exprimé un intérêt pour la formation (90 %). Elle est par contre plus faible chez les propriétaires de la MRC du Centre-de-la-Mauricie (55 %).

Si l'on s'en tient uniquement aux facteurs sur lesquels l'Agence exerce un certain contrôle, 61 % des propriétaires auraient pu être influencés. Cette proportion est encore plus élevée chez les propriétaires visant la récolte de bois (90 %), chez les propriétaires ayant déjà reçu des subventions (81 %), ainsi que chez les propriétaires ayant exprimé un intérêt pour la formation (79 %). Elle est par contre plus faible chez les propriétaires de la MRC du Centre-de-la-Mauricie (42 %).

Deux des trois facteurs mentionnés par plus de 40 % des propriétaires inactifs sont hors du contrôle de l'Agence : l'état de la forêt et la nécessité de temps. Par contre, l'Agence conserve un certain contrôle sur la perception à l'effet que l'environnement peut être protégé dans le cadre de travaux d'aménagement; 44 % des propriétaires se sont dits sensibles à cette question. Ce facteur est encore plus important chez les propriétaires qui ont exprimé un intérêt pour la formation (64 %) et dans la MRC Francheville (56 %). Par contre, il touche moins les propriétaires ayant fait l'acquisition de leur premier lot il y a plus de 30 ans (27 %).

Les trois facteurs pécuniaires viennent ensuite : 38 % des propriétaires seraient influencés par l'aide financière, 31 % par les avantages fiscaux et 29 % par une perspective de profit à long terme. Ces facteurs ont tendance à être privilégiés par les convertis puisqu'ils sont mentionnés plus fréquemment par les propriétaires visant la récolte de bois (68 %, 77 % et 87 %, respectivement), par les propriétaires intéressés à la formation (59 %, 40 % et 36 %, resp.) et par les propriétaires ayant fait l'acquisition de leur premier lot au cours des années quatre-vingts (50 %, 42 % et 38 %, resp.). Les aspects pécuniaires sont moins importants pour les propriétaires ayant fait l'acquisition de leur premier lot il y a plus de 30 ans

(20 %, 16 % et 19 %, resp.). Les propriétaires de 41 ha et plus sont plus sensibles que les autres à la perspective de profit à long terme (53 %).

Il est intéressant de noter que l'impact des conseils professionnels et de l'amélioration des connaissances forestières diminue en fonction de la surface possédée : il est plus grand chez les propriétaires de plus petites superficies que chez les propriétaires de grandes surfaces.

La moitié (47 %) des propriétaires n'a jamais fait de travaux subventionnés et ne reçoit pas de remboursement de taxes foncières. La moitié (52 %) d'entre eux a écarté ces aides financières publiques pour garder le plein contrôle sur toutes les décisions d'aménagement de leurs lots. Un tiers (36 %) n'était pas au courant de l'existence de programmes d'aide financière. Un propriétaire sur cinq (19 %) trouve les conditions d'éligibilité au programme trop limitées alors qu'un propriétaire sur six (15 %) trouve les programmes trop compliqués. Le manque d'informations est plus évident (53 %) chez les propriétaires de 10 ha et moins, alors que la complexité des programmes rebute davantage (28 %) les propriétaires ayant acquis leur premier lot il y a plus de 30 ans.

Chapitre 5

RÉCOLTES

Le niveau actuel de récolte de bois constitue une dimension importante pour la planification des interventions futures de l'Agence. Les récoltes sont décrites ici, d'abord selon les types de coupes, puis selon les types de récoltes de bois, l'efficacité des incitatifs à la récolte et les réactions à la réglementation des coupes.

5.1 *Types de coupes*

La nature des coupes effectuées par les propriétaires des boisés privés mauriciens est analysée ici selon les dimensions suivantes : les personnes ou les groupes impliqués dans les coupes, la fréquence et l'intensité des coupes, la méthode et la machinerie utilisées, les pratiques de sélection des arbres, ainsi que l'intensité des coupes. Le tableau 5.1 identifie les données les plus importantes.

TABLEAU 5.1 • Type des coupes

Caractéristiques	Proportion des propriétaires
Proportion déclarant que du bois a déjà été coupé sur leurs lots depuis leur acquisition (Q17)	78 %
Personnes ou organismes impliqués dans la réalisation des coupes (Q18) (s'adresse aux propriétaires ayant déjà effectué des coupes)	
Le propriétaire ou sa famille	91 %
Des salariés	10 %
Un entrepreneur	10 %
Un groupement, une société sylvicole, un syndicat ou un conseiller	6 %
Autres personnes ou groupes	3 %
Aucun de ces groupes ou personnes	1 %
Fréquence des coupes (Q19) (s'adresse aux propriétaires ayant déjà effectué des coupes)	
Une fois par an ou plus	54 %
Tous les 2 ans	7 %
Tous les 3 à 5 ans	10 %
Rarement	22 %
Jamais	7 %
NSP/NRP	0 %
Méthode de coupe (Q20) (s'adresse aux propriétaires ayant déjà effectué des coupes)	
Uniquement la récolte des arbres tombés ou mourants	52 %
Coupe sélective	41 %
Par trouées	4 %
NRP/NRP	2 %
Coupe totale (à blanc)	1 %
Taille des arbres récoltés (Q21) (s'adresse aux propriétaires ayant déjà effectué des coupes)	
Tous les diamètres	50 %
Les forts diamètres principalement	44 %
Les petits diamètres principalement	5 %
NSP/NRP	2 %
Qualité des arbres récoltés (Q22) (s'adresse aux propriétaires ayant déjà effectué des coupes)	
Également les bois de bonne et de mauvaise qualité	47 %
Principalement les bois de bonne qualité	32 %
Principalement les bois de mauvaise qualité	21 %
NSP/NRP	0 %
Quantité d'arbres récoltés (Q22B) (s'adresse aux propriétaires ayant déjà effectué des coupes)	
Un sur 2	8 %
Un sur 3	6 %
Un sur 4 ou 5	27 %
Moins de 1 sur 5	37 %
NSP/NRP	22 %
Équipements utilisés lors des coupes (Q23) (s'adresse aux propriétaires ayant déjà effectué des coupes)	
Équipements légers (p.ex., VTT, cheval, motoneige)	81 %
Équipements moyens (p.ex., chenille, F4 Dion, débusqueuse)	22 %
Équipements lourds (p.ex., abatteuse, ébrancheuse, multifonctionnelle)	4 %

Note : Les noms entre parenthèses font référence aux noms de variables qui accompagnent les tableaux détaillés de l'annexe 3.

Plus des trois quarts (78 %) des propriétaires forestiers mauriciens ont effectué des coupes sur leurs lots depuis leur acquisition. Cette donnée est remarquablement constante d'un groupe à l'autre, sauf pour les propriétaires ayant effectué des travaux au cours des cinq dernières années, qui sont un peu plus susceptibles (85 %) d'avoir fait des coupes.

Les propriétaires sont étroitement impliqués dans les coupes effectuées : 91 % d'entre eux s'impliquent personnellement ou impliquent leur famille immédiate, une proportion qui est légèrement moindre (81 %) pour les propriétaires dont les objectifs de possessions sont axés sur la récolte de bois. Les propriétaires coupant surtout les arbres de bonne qualité sont moins souvent (63 %) impliqués dans les travaux de coupes.

Les ressources qui suivent sont les salariés et les entrepreneurs, tous deux utilisés par 10 % des propriétaires ayant fait des coupes. Les propriétaires dont le travail est davantage professionnalisé utilisent plus fréquemment ces ressources; c'est le cas chez les propriétaires visant la récolte de bois (25 % et 17 %, respectivement), chez les propriétaires recevant des subventions (22 % et 17 %, resp.), chez les propriétaires de plus de 100 ha (47 % et 15 %, resp.) et chez les propriétaires déclarant couper un arbre sur deux ou trois (37 % et 36 %, resp.).

La moitié (54 %) des propriétaires effectuant des coupes le fait chaque année; 17 % coupent aux 2 à 5 ans; 29 % coupent plus rarement. Si on assigne des valeurs médianes aux périodes de coupes, on peut estimer qu'en moyenne, les propriétaires forestiers mauriciens concernés coupent aux 3,1 années. Les coupes sont plus fréquentes chez les propriétaires ne recevant pas de conseil professionnel (2,8), ou de subvention (2,9), chez les propriétaires intéressés à la formation (2,8), chez les propriétaires possédant entre 11 et 40 ha (2,4), chez les propriétaires coupant des arbres tombés ou mourants (2,2), chez les propriétaires coupant surtout des arbres de fort diamètre (2,8), chez les propriétaires sélectionnant les arbres de mauvaise qualité (2,4) et chez les propriétaires produisant pour les besoins de l'industrie (2,4). Les coupes sont moins fréquentes dans la MRC du Haut-Saint-Maurice (3,7) et chez les propriétaires ayant fait l'acquisition de leur premier lot il y a plus de 30 ans (3,9).

Dans le cadre de leurs récoltes, la moitié (52 %) des propriétaires s'en tient uniquement aux arbres tombés ou mourant alors que 41 % des propriétaires déclarent des coupes sélectives. Ces dernières sont davantage caractéristiques des propriétaires visant la récolte de bois (80 %), des propriétaires ayant reçu des subventions (58 %), des propriétaires ayant fait des travaux d'aménagement au cours des cinq dernières années (50 %), des propriétaires de 21 ha et plus (variant de 49 % à 63 %), des propriétaires de la MRC Francheville (54 %), des propriétaires n'effectuant pas des coupes chaque année (54 %) et des propriétaires produisant pour l'industrie (57 %). La sélection des arbres tombés ou mourant est caractéristique des propriétaires de 11 à 20 ha (67 %), des propriétaires de la MRC du Centre-de-la-Mauricie (62 %) et des propriétaires qui coupent chaque année (59 %) pour des besoins non industriels (63 %).

La moitié (50 %) des propriétaires coupe des arbres de tous les diamètres; un autre groupe de 44 % vise principalement les arbres de fort diamètre. La sélection des arbres de fort diamètre est plus fréquente chez les propriétaires qui choisissent aussi les arbres de bonne qualité (68 %).

La moitié (47 %) des propriétaires sélectionne également les arbres de bonne et de mauvaise qualité, alors qu'un tiers des propriétaires (32 %) choisit plutôt les arbres de bonne qualité et qu'un propriétaire sur cinq choisit (21 %) principalement les arbres de mauvaise qualité. La sélection équitable des arbres de bonne et de mauvaise qualité est plus fréquente chez les propriétaires recevant des conseils professionnels (55 %), chez les propriétaires recevant des subventions (59 %), chez les propriétaires de 41 ha et plus (plus de 75 %), chez les propriétaires de la MRC Mékinac (62 %), chez les propriétaires coupant plus fréquemment (53 %), chez les propriétaires coupant plus intensément (63 %) et chez les propriétaires fournissant l'industrie (59 %). La coupe des arbres principalement de bonne qualité est plus fréquente chez les propriétaires coupant rarement (58 %) et chez les propriétaires se concentrant sur les arbres de gros diamètre.

Sur le plan de l'intensité des coupes, plus du tiers (37 %) des propriétaires a déclaré couper moins d'un arbre sur cinq; un autre quart (27 %)

couperait un arbre sur quatre ou cinq. Plus d'un propriétaire sur cinq (22 %) n'est pas en mesure d'identifier l'intensité de sa coupe habituelle.

Huit propriétaires sur dix (81 %) utilisent des équipements légers comme le VTT, le cheval ou la motoneige dans le cadre de leurs coupes. C'est moins le cas des propriétaires axés sur la récolte de bois (65 %), des propriétaires de 41 ha et plus (moins de 66 %), des propriétaires de la MRC du Haut-Saint-Maurice (66 %) et des propriétaires coupant un arbre sur deux ou trois (53 %).

Près du quart (22 %) des propriétaires utilise des équipements moyens comme les chenilles, les F4 Dion ou les débusqueuses. Ces équipements sont plus fréquemment utilisés par les propriétaires visant la récolte de bois (43 %), les propriétaires effectuant des coupes sélectives (34 %) et les propriétaires faisant des coupes d'un arbre sur deux ou trois (77 %).

Les équipements lourds comme les abatteuses, les ébrancheuses et les multifonctionnelles sont utilisées par 4 % des propriétaires.

5.2 Types de récoltes de bois

Les récoltes peuvent être qualifiées en fonction de leur produit et de la quantité de bois de chauffage coupé. Le tableau 5.2 résume les informations les plus cruciales.

Quelque 59 % des propriétaires ayant déjà fait des coupes n'ont fourni aucun bois à l'industrie forestière au cours des cinq dernières années. À l'inverse, 41 % des propriétaires ayant effectué des coupes ont fourni du bois à l'industrie, soit 32 % de l'ensemble des propriétaires. Cette proportion de 41 % est plus élevée chez les propriétaires visant la récolte de bois (63 %), chez les propriétaires ayant reçu des subventions (60 %), chez les propriétaires ayant effectué des travaux d'aménagement au cours des cinq dernières années (51 %), chez les propriétaires de plus de 100 ha (68 %), chez les propriétaires faisant de la coupe sélective (57 %)

et chez les propriétaires sélectionnant les bois de bonne et de mauvaise qualité (71 %).

TABLEAU 5.2 • Type des récoltes

Caractéristiques	Proportion des propriétaires
Au cours des cinq dernières années, avez-vous coupé : (Q24)	
(s'applique aux propriétaires ayant déjà effectué des coupes)	
Aucune de ces catégories	59 %
Bois de résineux pour la pâte	29 %
Bois de résineux pour le sciage	21 %
Bois de feuillus pour le sciage	13 %
Bois de feuillus pour la pâte	12 %
Bois pour les panneaux	6 %
Bois pour les autres produits	4 %
Bois de feuillus pour le déroulage	3 %
Bois de résineux pour le déroulage	1 %
Production de bois de chauffage (Q25)	
(s'applique aux propriétaires ayant déjà effectué des coupes)	
Proportion de propriétaires ayant produit du bois de chauffage	69 %
Production moyenne chez les producteurs	33 m ³
Production totale	110 000 m ³

Note : Les noms entre parenthèses font référence aux noms de variables qui accompagnent les tableaux détaillés de l'annexe 3.

La récolte pour les fins industrielles vise davantage le bois résineux pour la pâte (29 % des propriétaires effectuant des coupes et 71 % des propriétaires fournissant du bois à l'industrie) et le bois résineux pour le sciage (21 % et 50 %, respectivement). Ces types de récoltes sont le fait de la moitié (57 % pour la pâte et 51 % pour le sciage) des propriétaires de plus de 100 ha qui ont effectué des coupes et de la moitié des propriétaires sélectionnant à la fois les bois de bonne et de mauvaise qualité (57 % et 48 %).

La récolte de bois de feuillus pour le sciage et la pâte est moins fréquente (13 % et 12 %, respectivement; 32 % et 29 % chez les propriétaires fournissant du bois à l'industrie). Elle est plus fréquente chez les propriétaires de plus de 100 ha (42 % et 35 %, resp.) et chez les propriétaires effectuant des coupes aux deux à cinq ans (26 % et 27 %, resp.).

La récolte de bois pour les panneaux est relativement rare chez l'ensemble des propriétaires ayant effectué des coupes (6 %, 14 % chez les fournisseurs de l'industrie), mais plus fréquente chez les propriétaires

visant la récolte de bois (19 %), chez les propriétaires ayant reçu des conseils forestiers (13 %) ou des subventions (16 %), chez les propriétaires de 41 à 100 ha (13 %) ou de plus de 100 ha (29 %), chez les propriétaires de la MRC Mékinac (15 %) et chez les propriétaires coupant ordinairement un arbre sur deux ou trois (30 %).

Bois de chauffage. Les deux tiers (69 %) des propriétaires ayant effectué des coupes ont déclaré avoir coupé du bois de chauffage (soit 54 % de tous les propriétaires). La proportion est plus élevée chez les propriétaires ayant fait l'acquisition de leur premier lot au cours des dix dernières années (84 % des propriétaires ayant fait des coupes), chez les propriétaires coupant du bois chaque année (88 %) et chez les propriétaires sélectionnant les arbres tombés ou mourants (79 %); elle est moindre dans la MRC du Haut-Saint-Maurice (49 %).

Sur la base de l'information fournie par les propriétaires dans le cadre de notre entrevue téléphonique, les propriétaires ayant fait du bois de chauffage en ont coupé en moyenne 33 m³, pour une production totale de 110 000 m³. La production moyenne est plus importante chez les producteurs de bois de chauffage visant la récolte de bois (80 m³), chez ceux possédant entre 21 et 40 ha (55 m³), chez ceux oeuvrant dans la MRC Mékinac (60 m³) et chez ceux produisant pour l'industrie (47 m³).

5.3 ***Incitatifs à la récolte***

L'efficacité de divers facteurs pouvant inciter les propriétaires à accroître leur récolte de bois a été vérifiée dans le cadre de l'enquête auprès des propriétaires forestiers mauriciens. Le tableau 5.3 indique la proportion des propriétaires qui a signalé que chaque facteur aurait pu les influencer.

Pour 30 % des propriétaires, aucun des facteurs mentionnés n'affecterait leur décision de couper ou de ne pas couper de bois sur leurs lots. C'est particulièrement le cas chez les propriétaires qui n'ont jamais fait de travaux sur leurs propriétés forestières (41 %), chez les propriétaires qui ne sont pas intéressés à la formation (40 %), chez les propriétaires de la MRC

du Centre-de-la-Mauricie (42 %), chez les propriétaires coupant du bois aux deux à cinq ans (40 %) et chez les propriétaires qui coupent typiquement un arbre sur deux ou trois (42 %).

TABLEAU 5.3 • Incitatifs à la récolte

Caractéristiques	Proportion des propriétaires
Les facteurs suivants influenceraient-ils votre décision de couper ou non du bois sur vos propriétés? (Q26)	
L'état ou la composition de la forêt	47 %
Le temps que vous avez à y consacrer	44 %
Aucun de ces facteurs	30 %
Le prix que vous pouvez obtenir pour le bois	19 %
Les équipements utilisés par les entreprises	15 %
D'autres facteurs	15 %
Le nombre d'entreprises de confiance à qui confier les travaux	10 %
La position personnelle sur la coupe	7 %

Note : Les noms entre parenthèses font référence aux noms de variables qui accompagnent les tableaux détaillés de l'annexe 3.

Le facteur le plus contraignant est l'état ou la composition de la forêt puisque la moitié (47 %) des propriétaires a indiqué que cette variable affecte la décision de couper du bois. C'est particulièrement le cas chez les propriétaires les plus actifs : les propriétaires visant la récolte de bois (72 %), les propriétaires coupant à la fois les bois de bonne et de mauvaise qualité (72 %), les propriétaires coupant typiquement un arbre sur deux ou trois (84 %) et les propriétaires fournissant du bois à l'industrie (68 %).

Le temps disponible vient en second avec 44 % des mentions. L'effet du manque de temps se fait sentir dans toutes les catégories de propriétaires.

Le prix du bois vient ensuite (19 %) et il affecte à peu près les mêmes groupes que ceux influencés par l'état des forêts, soit les propriétaires les plus impliqués. Même pour eux, cependant, cet aspect reste de moindre importance en comparaison avec les deux premiers facteurs.

5.4 Réglementation

Les propriétaires ont été brièvement interrogés sur l'état de la réglementation de la coupe et sur leurs réactions face à la réglementation et au contrôle des travaux. Le tableau 5.4 résume les observations.

TABLEAU 5.4 • Positions face aux règlements municipaux

Caractéristiques	Proportion des propriétaires
Existe-t-il une réglementation municipale ou régionale sur la coupe de bois? (Q31)	
Oui	27 %
Non	55 %
NSP/NRP	17 %
Êtes-vous plutôt en faveur ou plutôt contre la réglementation des coupes de bois visant la protection de l'environnement? (Q32)	
En faveur	77 %
Contre	11 %
NSP/NRP	13 %
Accepteriez-vous qu'un inspecteur visite vos boisés pour vérifier vos travaux? (Q33) (s'applique aux propriétaires ayant effectué des travaux d'aménagement au cours des cinq dernières années)	
Oui	79 %
Non	18 %
NSP/NRP	3 %

Note : Les noms entre parenthèses font référence aux noms de variables qui accompagnent les tableaux détaillés de l'annexe 3.

Seul un quart (27 %) des propriétaires est au courant de l'existence d'une réglementation municipale ou régionale de la coupe. Cette proportion est un peu plus élevée chez les propriétaires qui reçoivent des conseils professionnels (40 %) ou des subventions (41 %) et chez les propriétaires de plus de 100 ha (52 %).

Pourtant, la vaste majorité (77 %) des propriétaires est favorable à la réglementation des coupes de bois visant la protection de l'environnement. Cet appui ne se dément pas, dans tous les groupes de propriétaires sondés.

De même, huit propriétaires sur dix (79 %), parmi ceux qui ont effectué des travaux d'aménagement au cours des cinq dernières années, accepteraient la visite d'un inspecteur pour vérifier ces travaux. Ce taux est

encore plus élevé chez les propriétaires ayant reçu des subventions (93 %) et chez les propriétaires de 21 à 100 ha (92 %). Il est un peu moindre dans les MRC du Haut-Saint-Maurice (55 %) et Mékinac (63 %).

Chapitre 6

AUTRES RESSOURCES

La dernière série d'informations analysée dans l'enquête des propriétaires forestiers de la Mauricie traite du niveau d'activité en regard des ressources non ligneuses, de l'intérêt à investir dans ces ressources et des perceptions relatives à la possibilité de marier coupe de bois et utilisation des autres ressources. Le tableau 6.1 résume les résultats obtenus.

Globalement, les trois quarts (77 %) des propriétaires ont réalisé l'une ou l'autre des activités associées aux ressources non ligneuses répertoriées dans cette étude. Ce comportement est plus fréquent chez les propriétaires intéressés à la formation forestière (85 %) et chez ceux oeuvrant dans la MRC du Haut-Saint-Maurice (87 %). L'intérêt pour l'investissement dans des travaux facilitant des activités est moindre : 46 % des propriétaires ont démontré un intérêt pour ce genre d'investissement. Les propriétaires intéressés à la formation forestière sont une cible de choix à cet égard, puisque 62 % se sont dits prêts à investir dans l'une ou l'autre des activités.

TABLEAU 6.1 • Autres ressources

% des propriétaires	Ont réalisé : (Q27)	Sont intéressés à investir dans des travaux : (Q29)	Possible de couper du bois en même temps : (Q30)
La conservation d'une partie du boisé pour protéger la faune ou un élément rare	45 %	37 %	—
La randonnée ou l'observation	42 %	15 %	64 %
La motoneige ou le VTT	39 %	9 %	62 %
La chasse à des fins personnelles	26 %	5 %	57 %
Aucune de ces activités	23 %	54 %	19 %
La production de sirop d'érable	17 %	14 %	
La cueillette de fruits sauvages, de champignons ou de plantes médicinales	17 %	9 %	53 %
La pêche à des fins personnelles	8 %	3 %	57 %
La location à des chasseurs	1 %	3 %	—
La location à des pêcheurs	1 %	2 %	—
La protection des paysages	—	—	68 %
La production de sirop d'érable	—	—	53 %

Note : Les noms entre parenthèses font référence aux noms de variables qui accompagnent les tableaux détaillés de l'annexe 3.

Près de la moitié (45 %) des propriétaires forestiers mauriciens déclare avoir conservé une partie des boisés pour protéger la faune ou un élément rare. Ils sont un peu plus nombreux chez les propriétaires qui montrent un intérêt pour la formation (52 %) et chez les propriétaires de la MRC Maskinongé (55 %). L'intérêt est un peu moindre (37 %) pour investir dans des travaux de conservation. Cet intérêt est un peu plus prononcé chez les propriétaires attirés par la formation forestière (51 %).

La randonnée et l'observation, ainsi que la motoneige et le VTT, sont des activités réalisées par environ quatre propriétaires sur dix (42 % et 39 %, respectivement). Elles sont plus populaires dans la MRC du Haut-Saint-Maurice (60 % et 55 %, resp.).

Les autres activités sont pratiquées par un quart des propriétaires tout au plus.

Outre la conservation d'une partie d'un boisé, les propriétaires forestiers mauriciens démontrent un intérêt limité pour l'investissement dans les ressources non ligneuses. Quelque 15 % seraient prêts à investir dans des travaux facilitant les activités de randonnée et d'observation et 14 % dans des travaux favorisant la production de sirop d'érable. L'investissement dans des travaux associés aux autres activités intéresse moins de 10 % des propriétaires.

On peut noter un intérêt à l'investissement plus soutenu chez les propriétaires visant la récolte de bois : ils sont de quatre à six fois plus souvent intéressés que le propriétaire moyen à investir dans des travaux associés à la chasse et à la pêche à des fins personnelles, ainsi qu'à la location à des chasseurs et à des pêcheurs.

Par ailleurs, les propriétaires attirés par la formation forestière démontrent aussi un intérêt plus grand que la moyenne pour les investissements associés à la conservation, à la randonnée et à l'observation, à la production de sirop d'érable, ainsi qu'à la cueillette de fruits sauvages, de champignons et de plantes médicinales.

Interrogés sur la possibilité de marier coupe de bois et diverses activités associées aux ressources non ligneuses, la majorité des propriétaires (et souvent jusqu'aux deux tiers) a répondu positivement. Ces proportions sont encore plus élevées chez les groupes de propriétaires les plus proches de la forêt (par exemple, les propriétaires visant la récolte de bois, les propriétaires recevant des conseils professionnels ou des subventions, les propriétaires intéressés à la formation, ainsi que les propriétaires de 41 ha et plus).

Chapitre 7

TYPOLOGIE DES PROPRIÉTAIRES

Les cinq chapitres précédents ont fourni une masse d'information organisée selon les comportements et les attitudes des propriétaires forestiers de la Mauricie. Ce dernier chapitre reprend les données de notre enquête selon un axe différent.

Des techniques d'analyse de segmentation ont été utilisées pour identifier des types de propriétaires forestiers présentant des profils semblables à l'intérieur des groupes, mais différents entre les groupes. Les informations suivantes ont servi à créer les groupes de propriétaires; elles sont classés en ordre décroissant d'importance dans la constitution des groupes :

- le nombre de sujets de formation soulevant l'intérêt du propriétaire;
- le nombre de types de travaux effectués sur les lots;
- le nombre de bonnes réponses données au test de connaissances;
- le nombre de ressources non ligneuses pour lesquelles le propriétaire a exprimé un intérêt à investir;
- le nombre d'activités non associées à la ressource ligneuse réalisées par le propriétaire;

- le nombre de projets pour les cinq prochaines années;
- la superficie boisée possédée.

Nous avons identifié les cinq groupes de propriétaires suivants.

- Les **inactifs intéressés** représentent 21 % de tous les propriétaires. Leurs propriétés boisées comptent en moyenne 28 ha. Ils ont entrepris peu de travaux dans le passé, mais ils se caractérisent par leur haut niveau d'intérêt pour la formation. Or, dans les chapitres précédents, cette attitude a été associée à plusieurs variables comportementales et attitudinales importantes.
- Les **sans attaches** représentent aussi 21 % de la population des propriétaires forestiers mauriciens. Ils possèdent 26 ha boisés en moyenne. Ils sont plus âgés que les autres propriétaires. Ils ont entrepris peu de travaux, ont peu de projets pour leurs propriétés, ne s'intéressent pas aux ressources non ligneuses et sont les moins bien informés de tous les groupes sur les questions forestières.
- Les **retirés** représentent 25 % de tous les propriétaires mauriciens. Ils possèdent 50 ha en moyenne et ont été les plus actifs de tous les groupes en aménagement forestier. Ils se sont maintenant assagis : ils entretiennent peu de projets pour leurs lots et s'intéressent peu aux ressources non ligneuses. Leur intérêt pour la formation forestière est très limité.
- Les **petits propriétaires en retrait** regroupent 23 % des propriétaires. Ils possèdent 22 ha en moyenne. C'est le groupe qui a été historiquement le moins actif. Il s'intéresse peu aux ressources non ligneuses et est peu attiré par la formation forestière. Les connaissances forestières de ses membres sont au-dessus de la moyenne.
- Les **propriétaires dynamiques** représentent 10 % de la population des propriétaires forestiers mauriciens. Ils contrôlent en moyenne 59 ha. On retrouve dans ce groupe les forces vives de la foresterie mauricienne : ce groupe fourmille de projets, s'intéresse de près aux

ressources non ligneuses, démontre les meilleures connaissances en foresterie et déclare un grand intérêt pour la formation additionnelle. Ce groupe est la base sur laquelle travaille l'Agence.

TABEAU 7.1 • Description des segments de propriétaires

	Inactifs intéressés	Sans attaches	Retirés	Petits proprié- taires en retrait	Proprié- taires dynamiques
Proportion de tous les propriétaires (TYPO5)	21 %	21 %	25 %	23 %	10 %
Taille moyenne des propriétés boisées (Q2A)	28 ha	26 ha	50 ha	22 ha	59 ha
Superficie boisée totale possédée (Q2A)	36 600 ha	30 600 ha	76 600 ha	31 700 ha	39 800 ha
Proportion de la superficie boisée totale (Q2A)	17 %	14 %	36 %	15 %	19 %
Nombre de types de travaux effectués (Q8EC)	1,6	1,3	4,5	0,9	4,1
Conseils d'un technicien ou d'un ingénieur forestier (Q9)	36 %	28 %	61 %	31 %	65 %
Utilisation de groupements, sociétés, syndicats ou conseillers (Q10)	27 %	22 %	50 %	19 %	47 %
Au moins un facteur pourrait les inciter à faire davantage de travaux d'aménagement (Q12)	87 %	54 %	79 %	71 %	96 %
Déjà reçu des subventions pour travaux d'a ménagement (Q13)	23 %	8 %	44 %	15 %	46 %
Caressent le projet de récolter du bois (Q16)	54 %	55 %	63 %	51 %	80 %
Coupent des arbres de tous les diamètres (Q21)	45 %	71 %	60 %	28 %	48 %
Au moins un facteur pourrait influencer les décisions de coupe (Q26)	79 %	48 %	71 %	69 %	98 %
Ont réalisé au moins une activité associée aux ressources non ligneuses (Q27)	79 %	43 %	82 %	90 %	100 %
Intéressés à investir dans au moins une activité associée aux ressources non ligneuses (Q29)	48 %	15 %	49 %	46 %	100 %
Intéressés à au moins un sujet de formation (Q35)	100 %	14 %	33 %	31 %	100 %
Tirent généralement un revenu de l'exploitation des propriétés forestières (Q39)	8 %	6 %	20 %	10 %	29 %
Année moyenne d'acquisition du premier lot (Q41)	1983	1974	1971	1978	1981
Accès à Internet (Q45)	24 %	14 %	18 %	16 %	49 %
Déjà suivi des cours en foresterie (Q46)	10 %	7 %	25 %	7 %	33 %
Âge moyen (AGE)	52 ans	60 ans	58 ans	55 ans	50 ans
Échelle de connaissances (sur 8) (Q34EC)	5,8	3,7	5,9	5,8	6,5

Note : Les noms entre parenthèses font référence aux noms de variables qui accompagnent les tableaux détaillés de l'annexe 3.